

Annexe 2 : Modèle de formulaire « Information » par un agriculteur à remettre au Détenteur de Droit de Chasse (proposé par la FDC07).

**INFORMATION DE CHASSE A L’AFFUT OU A L’APPROCHE
DU 1^{er} JUILLET au 9 SEPTEMBRE 2023 et du 15 JANVIER au 31 MARS 2024
et du 1^{er} JUIN au 30 JUIN 2024
Pour la chasse au sanglier
(agriculteurs)**

AGRICULTEUR OU RETRAITE DE LA PROFESSION AGRICOLE

M.

Demeurant à :
.....

Titulaire du permis de chasser validé et valable pour l’Ardèche :
Permis n° et membre de :

- ACCA de
 chasse Privée de
 ONF n°
- } du lieu de l’information

Informe par écrit de la chasse à tir de sanglier, dans les conditions prévues par l’arrêté préfectoral en vigueur : tir à l’affut ou à l’approche sur la propriété et les terrains que j’exploite, sans chien une heure avant le lever du soleil et jusqu’à une heure après le coucher du soleil.

M’engage à respecter les conditions de l’arrêté préfectoral relatif à l’ouverture et à la clôture de la chasse pour la campagne 2023-2024 dans le département de l’Ardèche, ainsi que l’ensemble de la réglementation. En action de chasse, je devrai être porteur de la présente information.

| Commune | Secteur de l’exploitation | Nature des dégâts ou des désagréments |
|---------|---------------------------|---------------------------------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Signature

Une copie de ce document est à conserver par l’agriculteur, une autre est à transmettre au détenteur de droit de chasse de la commune concernée.